

**DAJI/2020/Décision/SI/05**

Décision portant validation de la sortie d'inventaire d'un véhicule Renault

## **Le Président d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n° 2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de sortie d'inventaire de biens mobiliers dont la valeur d'acquisition unitaire HT n'excède pas 10 000 €,  
Vu le procès-verbal de remise pour aliénation de biens mobiliers en date du 27 aout 2020 portant sur l'objet de la présente décision,

### **DÉCIDE**

#### **Article 1 :**

Est autorisée la sortie de l'inventaire du véhicule :

- Renault Fourgon Express immatriculé DE-324-VJ

Ce véhicule doit être remis aux domaines pour aliénation.

#### **Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 23 septembre 2020



**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université